**Compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2023**

**Commune de CHARME**

**\*\*\*\*\*\***

**Présents :** Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

**Absents :** Monsieur Robert Claeyssens, Monsieur Benoït Fradin.

**Absente excusée :** Madame Chantal Machet (pouvoir donné à Mme S Béchieau)

**Absents :** Monsieur Robert Claeyssens, Monsieur Benoît Fradin.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric Barbarit

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h08 ;**

**Approbation du PV du conseil du 29 mars 2023 à l’unanimité.**

**I. DELIBERATIONS**

Le Maire demande au conseil s’il accepte d’ajouter un point non prévu à l’ordre du jour pour un problème tout récent concernant le transport scolaire organisé par le RPI.  **Adopté à l’unanimité.**

**1. Communauté de communes – FDAC 2023 : Signature de convention.**

M. le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec la CDC Coeur de Charente, pour le programme du FDAC 2023, pour la réfection d'une portion de la VC Les Inchauds, de la RD 32 à l’entrée du village **pour un montant de 8 636,52€ HT**. **Adopté à l’unanimité.**

**2.**  **SDEG :** **Signature de convention versement de fonds de concours au SDEG.**

M le maire demande au conseil l’autorisation de signer une convention avec le SDEG16 pour le versement **d’un fonds de concours d’un maximum de 1 452,83€** au SDEG16, (Part de la commune pour un montant total des travaux de 11 606,03€) pour l’ajout d’un point lumineux rue du Champ de la Litre.

**Adopté à l’unanimité.**

**3. Achat d’un broyeur de végétaux ; choix des devis :**

Afin de pallier l’interdiction de brûler les branches résultant de la taille des arbres, le responsable du service technique propose l’achat d’un broyeur monté sur la prise de force du tracteur.

Des 3 devis proposés, modèle MFA Astic CIP 8 (diam : 8 cm) 3 318€ TTC ; modèle TB 100 PTO (diam : 8-10 cm) 5 520€ TTC ; modèle MFA Astic CIP 10 (diam : 10 cm) 4 932€ TTC, le conseil, à l’unanimité, retient **le modèle MFA Astic CIP 10 PF, de la SARL MB TP AGRI, pour un montant de 4 110 € HT (4 932€ TTC).**

**4. EMMABÜS – signature d’une nouvelle convention :**  **Une demi-journée toutes les semaines paires** :

Suite à l’adhésion de nouvelles communes, EMMAÜS nous propose une réorganisation de leurs services et un nouveau planning à compter du mois de Mai 2023.

M. le Maire demande au conseil municipal l’autorisation de signer une nouvelle convention pour une présence toujours le mardi des semaines paires, mais uniquement l’après-midi et moyennant une **subvention de 300€** par an (au lieu de 500€). **Adopté à l’unanimité**

**5. Amortissement ajout du point lumineux rue Haute (2023)**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu’il convient de prévoir un amortissement du montant des travaux concernant l’ajout du point lumineux de la rue Haute, réalisé en 2022, pour une valeur initiale de 1 095,55€ (article 2041582), sur 5 ans, **pour 219,11€ TTC/an**. **Adopté à l’unanimité .**

**6. Amortissement extension réseau AEP rue du Cantonnier (2023)**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu’il convient de prévoir un amortissement du montant des travaux d’extension du réseau d’eau rue du Cantonnier (2022), pour une valeur initiale de 7940,05 € TTC (article 2041582), sur 5 ans, **pour 1 588,05€ TTC/an**. **Adopté à l’unanimité.**

**7. Subventions au sorties pédagogiques école primaire et collège 2023.**

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est accordé aux écoles primaires du RPI et au collège de rattachement, une subvention pour les classes de découvertes et sorties pédagogiques et propose de la maintenir à un montant de 30 € par élève de la commune, comme en 2022, sauf si la demande est moindre. **Adopté à** **l’unanimité.**

**8. Frelon asiatique - campagne 2023 :** Délibération actant la prise en charge par la collectivité à hauteur de 50% avec un maximum de 50€ par destruction de nids de frelon asiatique, sous condition de déclaration préalable via le formulaire adéquat. **Demande acceptée à l’unanimité.**

**9. Modification de certaines commissions et délégations communales et de référents****:** Afin de pallier la non disponibilité, en raison de son déménagement, de Monsieur Robert Claeyssens, il apparaît nécessaire de compléter certaines commissions et délégations par un nouveau membre pour chacune.

Sont proposés et adoptés par le conseil :

**\* Commissions (membres) :** - Cimetière : Mme Chantal Machet, à la majorité des voix (une abstention).

- Communication : M. Frédéric Barbarit, à l’unanimité. - Appel d’offres : Mme Sabrina Béchieau, à l’unanimité.

**\*Délégations :** - ATD16 (Titulaire) : M. Bernard Borne, à l’unanimité.

- SDEG (Suppléant) : M. Frédéric Barbarit, à l’unanimité. - Fourrière (Titulaire) : M. Jean-Pierre Décelas, à l’unanimité.

**\* Référents :** - Calitom (Suppléant) : M. Jean-Michel Rabioux, à l’unanimité.

**10. Convention avec le SMIVOS de mise à disposition d’un agent pour une durée non déterminée.**

En raison de l’indisponibilité momentanée de l’agent chargé de la surveillance des élèves dans le bus du matin Charmé-Courcôme-Charmé de 8h15 à 9h, M le Maire demande l’autorisation de signer une convention avec le SMIVOS, de mise à disposition de l’agent Elisabeth AUDOUIN, à raison de 45 mn par jour d’école, jusqu’à la reprise de l’agent en poste. **Adopté à l’unanimité.**

**II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

**1. Absence de signalisation routière de limitation de hauteur au Pont-rail de Robegerbe.**

Suite à un courrier, puis à une rencontre sur site avec un responsable de la SNCF, la commune doit mettre en place une signalisation routière de limitation en hauteur (3,20m) conforme à la loi en vigueur.

La SNCF se chargera des panneaux sur l’ouvrage et la commune de la signalisation avancée et de l’alterna.

**2. Assainissement non conforme au 15 route de Ruffec.**

Suite à l’écoulement des eaux usées de ce logement dans le caniveau, sur le domaine public, un rendez-vous a été pris, pour le jeudi 27 avril, avec les propriétaires et Mme AUBURTIN du SPANC pour faire le point sur le dispositif d’assainissement de cette habitation.

**3. Affichage.** Le panneau de la Mairie s’avérant insuffisant pour contenir tout l’affichage qui lui est destiné, Il apparaît nécessaire de le remplacer par un modèle 146 X 99 cm (Coût : 676,92 € TTC).

Mme Agnès Baudrillart demande s’il serait possible d’avoir un panneau d’affichage libre près de l’agence postale (demande à étudier). Le panneau CDC d’information sur le Néolithique sera posé très prochainement à l’extrémité Est du parking du stade par les agents.

**4. Chemins de randonnée.** Il est signalé une altération, à certains endroits, du balisage de nos parcours de randonnée. La remarque sera transmise.

**Fin de la réunion à 19 h30 Prochain conseil municipal à 18h, le jeudi 08 juin 2023.**